

# L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Mardi, 18 Septembre 1827.

L'article communiqué, signé *Deux Témoins oculaires*, nous a été envoyé trop tard : il paraîtra Jeudi.

Extrait d'une lettre d'une personne respectable, en date du 10 de ce mois, adressée à l'auteur de cette feuille.

Les Nos. 3 et 4 de l'Abelle, ont fait un vrai plaisir aux amis de l'Administration. Le parti Jacksoniste est ici peu considérable, et nous avons déjà rangé dans la voie de la saine raison, plusieurs des membres de ce parti. J'ai taché autant que possible de faire circuler ces Nos. et je vous ai déjà fait un bon nombre d'abonnés.

## DE L'INTERIEUR.

PARACOLE, 7 Sept.

Le retour des élections des membres du Conseil législatif nous sont parvenus de tous les districts : les personnes suivantes ont été élues :

1er. district, MM. Juan de la Huas; 2d. Henry Wilson; 3e. Robert McKensor, 4e. J. Howard; 5e. James Webb; 6e. Thomas Speight; 7e. William Wray; 8e. James Dell; 9e. Daniel Vaughan; 10e. John L. Doggett; 11e. James Hall; 12e. Joseph S. Sanchez; le 13e. district (dans lequel est compris Key-West) n'a pas élu de membre.

Nous avons reçu du capitaine Baker, de la goélette Florida, les informations suivantes, qui lui ont été données par une personne respectable de Key-West.

15 Août. — Le Libéria et le brick Hermon (bâtiments Mexicains) sont dans le port de Key-West. La corvette des E. U. John Adams est partie d'ici le 8, tout allait bien. La condamnation du chargement du navire James Mitchell ne nous est pas encore parvenue de St. Augustin; les marchandises sont toujours en magasin. Il y avait trois frégates Espagnoles, en dehors, le 14. Le pays est très-sain et il n'y a pas eu de mortalité occasionnée par les fièvres, ces deux derniers mois.

Les élections n'ont pu avoir lieu ici, attendu que la loi, à cet effet, ne nous est pas encore parvenue.

Gazette de Pensacole.

NOFOLK, 11 Août.

Le capitaine Daniel Turner, de Newport, a été nommé commandant de la corvette de guerre l'Erie, mouillée en ce moment au chantier de Brooklyn. Des ordres ont été donnés pour qu'il soit fait les plus grandes diligences pour la mettre à même d'aller se joindre à l'escadre des Antilles.

La Gazette de Richmond dit que cette corvette doit porter des dépêches du gouvernement, qui ordonnent au commodore Porter de sortir de Key-West.

## Revue de la politique.

Boston, 25 Août.

Dernières nouvelles d'Angleterre.

Le navire Navy, est arrivé hier ici, en 25 jours de Liverpool. Il rapporte que la gazette de Londres du 15 Juillet de Liverpool du 15 Juillet. Nous en donnons quelques extraits.

Le Sun de Londres, du 12, contient un traité, qui a été signé le 6 Juillet, par les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, France et de Russie, pour effectuer la paix entre la Porte Ottomane et la Grèce, ainsi qu'un article additionnel et secret, déterminant les mesures à adopter, dans le cas où la Porte n'accepterait pas, dans le délai d'un mois, la médiation proposée. Le traité est en date de Londres, 6 Juillet, et est signé par Dudley, Polignac et Lobau.

Un journal de Paris dit, que le trône de Portugal sera donné à Don Miguel, et que les troupes Anglaises doivent se retirer de ce royaume.

Une flotte Russe était partie à la fin de Juin, pour l'Angleterre, où on l'attendait chaque jour.

Les députés de Pamplona disent que les commissions dans la Catalogne et l'Aragon, causent les plus grandes alarmes au gouvernement Espagnol.

On attend une flotte dans la Méditerranée, qui doit venir de Brest et de Rochefort, et qui est destinée au blocus d'Alger. On équipe plusieurs bombardiers à Toulon; tous les marins qu'on a pu se procurer, ont été embarqués; en dépit de la vigilance des gardarmes, on ne peut pas aisément le trouver.

La flotte Française n'est pas la seule que l'on équipe pour la Méditerranée; celle

de l'Angleterre augmente chaque semaine. Les Norwégiens ont fait des armements, et les Russes, Prussiens et Suédois, sont en état de marcher, et de faire des armements.

Toulous, 14 Juillet.

La diligence Espagnole qui va de Perpignan à Barcelone, a été arrêtée à une lieue et demie de la Gironne, par une troupe d'hommes armés, qui se sont emparés de l'argent des passagers sans leur faire d'autres malices. Parmi les voleurs il se trouvait un Français.

MADRID, 5 Juillet.

Nous apprenons que les cabinets d'Angleterre et de France ont transmis une note au cabinet Espagnol, dans laquelle ces puissances demandent que les volontaires royalistes soient licenciés; le gouvernement Espagnol a répondu que pour le moment il ne pouvait pas se rendre à cette sollicitation, attendu qu'il n'avait pas un nombre suffisant de soldats, et que d'ailleurs le clergé s'opposait à cette mesure.

L'armée d'observation a commencé à rétrograder 6000 hommes se rendent de l'Aragon en Catalogne. Le commandant en chef, Sarsfield, avec son état-major et de la cavalerie légère, est arrivé à Talavera de la Reyna. La garde royale doit se rendre à Madrid.

(Extrait d'une lettre particulière.)

CONSTANTINOPLE, 14 Juin.

Quoique la Russie paraisse vouloir favoriser la cause des Grecs, elle n'en est pas moins déterminée à demeurer en paix avec la Porte Ottomane. L'audience publique donnée à Mr. de Ribeaupierre, ministre Russe, a excité la plus grande joie dans le Pera. Ce ministre a participé à la célébration des victoires de Reschid Pacha sur la croix, et de la prise d'Athènes. Le palais était décoré par les têtes des chrétiens, lorsque l'ambassadeur du Czar y est entré. Cet événement fera époque dans l'histoire. Le peuple pensant est rempli d'affliction, en voyant le triomphe barbare obtenu sur les chrétiens.

Des lettres de Corfou du 10 Juin, annoncent que la flotte Turque, consistant en 27 voiles, a paru près de Zante. Le bateau à vapeur Ionien, le Sir Frédéric Adams, a quitté Corfou le 5 de Mai, et il a rencontré les Turcs qui l'ont informé qu'ils étaient à la poursuite de lord Cochrane.

ODESSA, 26 Juin.

Depuis que la Porte a rejeté les propositions faites par la Russie, la France et l'Angleterre, pour la pacification de la Grèce, on ne met plus en doute que le traité conclu entre ces trois puissances, sur les bases du protocole de Saint-Petersbourg du 14 Avril 1826, ne soit transmis au divan comme un ultimatum; et qu'un délai de 40 jours lui soit accordé pour l'accepter. S'il s'y refusait, les envoyés de ces gouvernements auraient ordre de quitter Constantinople et il serait envoyé des consuls en Grèce. Leurs flottes, sans employer aucune mesure hostile, empêcheraient le transport d'hommes et de munitions au théâtre de la guerre, par les Turcs et par les Egyptiens. On dit que l'Autriche et la Prusse n'ont pas accédé à ce traité.

Extrait du Constitutionnel de Paris.

ANONYMES MINISTRES.

La saison dans laquelle nous entrons promet d'être fertile en événements graves, et peut-être en résultats favorables à l'humanité et à la liberté. Combien n'est-il pas déplorable que dans cette nouvelle impulsion donnée aux affaires générales de l'Europe, la France n'ait aucune amélioration à espérer pour son régime intérieur! Tant que le pays sera condamné à subir l'administration et les impôts qui l'accablent depuis cinq années, que pourra-t-il attendre autre chose en effet, que des vexations et des calamités nouvelles?

Si notre système paraît déterminé à sortir de sa longue léthargie pour les affaires de dehors, s'il est enfin fatigué des hauts et des mépris des gouvernements étrangers, si on fait qu'il attende les vœux d'un dév d'Alger, et pour laisser croire qu'il cesse d'être sourd à la voix suppliante des malheureux Hellènes, il a attendu que la Russie et l'Angleterre lui donnaient l'exemple de quelques sentiments humains en faveur d'une cause sainte que la morale, la religion et l'honneur lui faisaient un devoir de protéger et de secourir le premier. Telle est la faiblesse et l'incertitude de sa marche, que ses volontés d'énergie ressemblent à de la contrainte, et qu'il n'a quelques idées de bien que parce qu'il ne peut plus faire autant de mal.

Disons avec franchise, cependant : si, comme tout le fait espérer, les hautes puissances s'accordent dans l'intention et dans la volonté d'arrêter les courans de sang civils qui coulent en Orizans, à la honte

éternelle de l'Europe, il est difficile que cette détermination, quelque tardive qu'elle soit, n'ait pas une influence salutaire. On ne peut pas ignorer, sans se croire des principes contraires; généreux dans un pays, elle peut être tyrannique dans un autre; mais si nous sommes habitués à voir se renouveler si fréquemment ces contradictions, si on viole des papiers et des engagements sacrés, il n'est pas aussi aisé de reculer devant des faits positifs; et d'ailleurs, malgré tous les subterfuges imaginables, malgré les plus machiavéliques combinaisons, il est des principes qui doivent avoir des conséquences forcées; la politique a des liaisons et des inductions que parfois on ne saurait méconnaître, et auxquelles on ne peut pas toujours se soustraire.

Il est vrai, d'un autre côté, que M. de Villèle n'en est pas à son apprentissage sous ce rapport; on n'a point oublié que, dans l'origine, il était personnellement opposé à la guerre d'Espagne; on se souvient même qu'il parvint à faire congédier trois de ses collègues qui s'étaient prononcés pour cette guerre, et bientôt après il en devient plus ardent champion. Depuis, il n'a cessé de féliciter le gouvernement sur cette entreprise, à laquelle il ne voulait pas d'abord se livrer, et dans l'ardeur de son zèle, Mr. le président du conseil, non-seulement s'est glorifié d'avoir conseillé la guerre d'Espagne, mais encore il n'a pas échappé aucune occasion de s'enorgueillir de ses funestes résultats.

Ainsi donc, M. de Villèle, sans rappeler encore sa fameuse protestation de Toulous contre la charte, se vante d'avoir rétabli en Espagne le pouvoir absolu, tandis qu'il dépense aujourd'hui, en paroles seulement, à prouver l'ardent amour qui l'anime pour le gouvernement constitutionnel en France.

Avec de pareils précédens, qui pourrait être surpris si nos vaisseaux vont concourir à faire renaitre la Grèce de ses cendres à arracher les Hellènes à la férocité des Turcs, tandis que par une cruauté et absurde compensation on méditerait, on préparerait pour notre belle patrie la ruine des institutions qui peuvent seules assurer son bonheur et sa prospérité? Serions-nous réservés à voir ce phénomène nouveau d'un gouvernement affranchissant un peuple généreux de la domination d'une puissance barbare et courbant une grande nation sous le joug de l'étranger, dépenser les trésors de l'état pour conquérir l'indépendance de la Grèce et plonger la France dans le plus honteux asservissement? Le ministère enfin serait-il assez insensé pour souhaiter en même temps la liberté à Athènes et rêver l'esclavage à Paris.

## Commercial.

MARSEILLE, 7 Juillet.

Notre commerce est dans un état de stagnation et les ventes deviennent, chaque jour, moins fréquentes. Les douaniers sont les seuls qui reçoivent de l'argent; et c'est le résultat de l'énorme droit mis sur l'importation des cotons, qui est destiné au remboursement des avances faites au pacha d'Egypte.

Une grande quantité de laines de la Barbarie arrivent dans le port, qui porte préjudice à nos propres laines, qui sont déjà à vil prix.

## Conseil municipal.

Séance du 15 Septembre.

Lecture faite du procès-verbal, le Maire écrit au Conseil pour annoncer que les chaînes destinées aux forçats condamnés aux travaux publics seront prêtés sous peu de jours, et il engage le Conseil à voter aux mesures que sa prudence lui suggérera à cet égard.

Mr. Gordon — Je pense que le Conseil ne doit pas s'occuper de suite de cette mesure, et les chaînes me semblent encore trop fortes pour mettre aux travaux publics des hommes renfermés depuis longtemps. Je demande que la lettre du maire reste d'ici à 8 jours sur le bureau — accordé.

Mr. Gordon — Je demande que la discussion soit établie sur l'ordonnance du pavage de la nouvelle levée, et qu'elle soit lue article par article.

Mr. Burthe — Je demande qu'on substitue au mot "rue Duguay" ceux de "rue supérieure du faubourg Ste. Marie."

Mr. Phillips — Je m'oppose à l'ordonnance en entier. Le Conseil peut mieux employer les fonds, soit sur la levée, entre les rues Conty et du Canal, soit à paver les rues de communication, qui sont dans un espace, entre la Levée et la rue de Chartres; d'ailleurs, les propriétaires du faubourg ne seront pas disposés à payer leur tiers, avant que les propriétaires de la rue de Chartres aient payé le leur.

Mr. Blanc — Si l'ordonnance est votée, vous allez vous jeter dans des dépenses qui n'auront plus de fin. Le tiers qui est pré-

tend que doivent payer les propriétaires de la nouvelle levée et des rues indiquées, ne sera pas acquitté, mais si l'on doit débourser les 850,000 allouées au pavage du faubourg supérieur, il faut faire en sorte de ne pas dépenser un sou de plus.

Mr. White annonce avoir en main un moyen de tout concilier, si l'on veut permettre la lecture d'une proposition d'ordonnance nouvelle.

La difficulté, dit-il, est dans le tiers que chaque propriétaire doit payer, et l'on se fonde sur ce que ceux de la rue de Chartres n'ont pas payé leur tiers. C'est ce que doit résoudre une proposition.

Mr. Durthe — On donne pour raison de refuser de voter en faveur de l'ordonnance que les bouts de rues, entre celle Chartres et celle de la Levée, ne sont pas pavés; qu'à cela ne tienne, il n'est personne qui ne convienne de l'utilité dont il serait que l'on fût pavée, et je serai le premier à voter en faveur d'une pareille proposition. Mr. Blanc trouve ensuite que nous allons nous engager dans des dépenses exorbitantes. Il nous les yeux les calculs de voter de la ville; et quand à l'objection, fondée sur ce que les propriétaires se refuseront à payer leur tiers du prix du pavage; il me semble que c'est lorsqu'on a alloué les 80 mille piastres, et décidé le pavage depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Notre Dame, que devait avoir lieu cette objection, et c'était quand on a proposé la première ordonnance qu'il fallait le faire valoir.

Mr. Blanc — Je les croyais disposés à payer; mais j'ai pris des renseignements à ce sujet, et les propriétaires ne payeront que s'ils y sont contraints.

Mr. Roche — Les propriétaires du faubourg Ste. Marie disent qu'ils ne payeront leur tiers du pavage que lorsque ceux de la rue de Chartres auront été forcés aussi de payer le leur.

Mr. Canonge — Dans une question de si grande importance, il faut la fois d'examiner les termes dans lesquels est conçue l'ordonnance proposée. Je me rappelle seulement que lorsque Mr. Gordon en fit une lecture précipitée, comme cela à Ecu quand on lit pour la première fois un projet, je dis que je ne la trouvais pas fondée sur la justice. Néanmoins il se pourrait que dans une discussion suivie, je fusse ramené à changer d'avis; mais jusqu'ici n'ayant pas approfondi la question, je me trouve plus disposé que jamais à rejeter l'ordonnance. En effet, que nous proposons de passer sans relaxation une résolution onéreuse.

Un membre intéressé au bien de son district, Mr. White, connu par son esprit d'équité, semble devoir nous satisfaire par une nouvelle ordonnance qui mettrait tout d'accord; il faut donc rejeter celle-ci; ou du moins voir à quoi s'en tenir, pour généraliser la taxe du pavage.

Vent-on établir une ligne entre les sections, par une préférence constante pour l'une d'elles? mais c'est être juste et prudent que de ne pas consentir à ce qu'il en soit ainsi; et de ne pas s'exposer à de nouvelles demandes onéreuses pour la ville. A peine le pavage sera-t-il fini, qu'il vous sera présenté de nouvelles dépenses à faire. Et vous vous mettez dans une telle gêne que vous ne pourrez plus trouver aucun moyen d'escompter vos emprunts, ni de satisfaire aux besoins les plus pressans de la corporation. Je vous ai dit qu'il y avait quelques parties de l'ordonnance qu'il pourrait me paraître convenable d'adopter; mais il m'est impossible de me décider sans un mûr examen; et s'il faut absolument, aujourd'hui, voter pour ou contre, je voterai contre, surtout dans un moment où le carré de la ville n'est pas complètement représenté; je pense donc qu'on ne voudra pas nous contraindre à prendre de telles résolutions. Suspendons la discussion et mettons à Mr. White de lire son projet. Ce projet ayant pour but de faire marcher le pavage de front, dans tous les quartiers, nous serons d'accord sur ce point. Car je ne dis pas qu'il ne faille pas pavé le faubourg Ste. Marie; mais je pense que la taxe de la ville, qui est le point auquel naturellement tout doit se rattacher; il faut dire que ce carré ne soit pas exclus des mesures d'amélioration à adopter. En conséquence, je demande que l'on suspende la discussion pour s'occuper de la lecture de la proposition proposée par Mr. White.

Mr. Gordon — Quand, pour la première fois, j'ai proposé l'ordonnance sur le pavage de la nouvelle levée, j'étais loin de croire que le Conseil dût y voter; si grands motifs de discussion; cette ordonnance repose sur la bonne foi. Une ordonnance antérieure a destiné 850 mille piastres à la partie supérieure. On a été parvenu jusqu'à la rue Notre Dame; mais l'économie apportée, ou de toute autre nature, il résulte un excédent, n'est-il pas juste qu'il continue d'être employé à la même fin, qu'il soit la somme de 850 mille piastres, ou de